

INTERNATIONAL • GUERRE ISRAËL-HAMAS

La Cour internationale de justice accroît la pression sur Israël

La plus haute cour des Nations unies a sommé, vendredi, l'Etat hébreu d'« arrêter immédiatement son offensive militaire » à Rafah, observant une dégradation de la situation humanitaire dans l'enclave palestinienne.

Par Louis Imbert (Jérusalem, correspondant) et Stéphanie Maupas (La Haye, correspondance)

Publié aujourd'hui à 03h00, modifié à 09h07 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



La Cour internationale de justice, lors d'une décision sur la demande de l'Afrique du Sud d'ordonner l'arrêt de l'offensive israélienne sur Rafah, dans la bande de Gaza, réunie à La Haye (Pays-Bas), le 24 mai 2024. JOHANNA GERON / REUTERS

La Cour internationale de justice (CIJ) a ordonné à Israël d'« *arrêter immédiatement son offensive militaire* » à Rafah, et plus précisément toute action – dans le cadre de cette opération d'une ampleur inégalée depuis quatre mois – « *qui serait susceptible de soumettre le groupe des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ». Cette décision, rendue vendredi 24 mai par la plus haute cour des Nations unies, accroît la pression de la justice internationale sur Israël – qui, selon l'AFP, a poursuivi ses bombardements sur l'enclave palestinienne dès samedi matin, y compris sur Rafah – après deux précédentes ordonnances de ces juges.

L'Afrique du Sud avait déposé plainte devant eux le 30 décembre 2023, accusant l'Etat hébreu de violer la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Les magistrats ne se prononceront pas sur le fond avant plusieurs années, mais ils ordonnent une nouvelle fois à Israël de prendre des mesures d'urgence.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Dans leur première décision, délivrée le 26 janvier, ils avaient déjà établi qu'il existe un risque « *plausible* » que les droits des Palestiniens de Gaza à ne pas être ciblés par un génocide soient violés. Cette fois, ils estiment qu'il existe « *un risque réel et imminent* » que la situation soit irréparable, « *un risque accru* » de génocide des Palestiniens de Gaza.



« La situation humanitaire peut aujourd'hui être qualifiée de désastreuse », a lu le président de la CIJ, le juge Nawaf Salam. Depuis leur précédente ordonnance du 28 mars, les magistrats estiment que la situation s'est « dégradée ». Ils rappellent que la veille de l'opération militaire à Rafah, « Israël a sommé près de 100 000 Palestiniens d'évacuer la partie est de Rafah, et de rejoindre les zones d'Al-Mawasi et de Khan Younès en prévision d'une offensive militaire ».

Déplacements forcés

Le lendemain, Israël se déclarait maître du poste-frontière avec l'Egypte, aux abords duquel s'étend Rafah, au cul-de-sac méridional de la bande de Gaza. Durant les jours suivants, l'armée s'est implantée en ville, plus loin du terminal, elle a traqué des commandos isolés du Hamas et a étendu ses ordres d'évacuation, jusqu'à dépeupler la cité en large part.



A Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, le 22 mai 2024. HATEM KHALED / REUTERS

S'appuyant sur les données des Nations unies, les juges soulignent que près de 800 000 personnes ont été déplacées de Rafah depuis le 18 mai. En réalité, ce chiffre est déjà dépassé : on approche du million, soit la moitié de la population de la bande de Gaza. Ces familles avaient déjà été contraintes pour la plupart de quitter plusieurs abris de fortune ailleurs dans l'enclave, et poursuivent leur errance.

Le Monde Application

La Matinale du Monde

Chaque matin, retrouvez notre sélection de 20

[Télécharger l'application](#) →

La Cour dénonce ainsi clairement une méthode israélienne devenue usuelle dans l'enclave, en rejetant « *les déplacements successifs de grande ampleur de la population palestinienne de la bande de Gaza, déjà extrêmement vulnérable, qui en ont résulté* ». De tels déplacements forcés ne constituent pas en eux-mêmes des actes génocidaires, mais les experts estiment qu'ils peuvent en être l'un des signes. Israël affirme n'avoir pas d'autre choix pour pourchasser les combattants du Hamas et détruire ses infrastructures militaires et de gouvernement.

Lire aussi | [Guerre Israël-Hamas, jour 231 : sommé par la CIJ d'arrêter son offensive à Rafah, l'Etat hébreu répond qu'elle ne met pas en péril l'existence des Palestiniens](#)



« *Dans les grandes lignes, l'ordre [de la CIJ] dit [aux Israéliens] : "vous ne pouvez pas faire ce que vous avez fait dans le nord de la bande de Gaza"* », largement dépeuplé et détruit par l'armée entre octobre 2023 et janvier 2024, décrypte le juriste israélien Michael Sfar. « *Seules sont autorisées des opérations militaires limitées qui ne nécessitent pas l'évacuation de la population et qui ne détruisent pas les moyens et les installations qui rendent la vie civile possible* » et qui laissent aux habitants chassés de la ville la possibilité d'y revenir, précise ce défenseur réputé des droits humains.

« **Maintenir ouvert le point de passage de Rafah** »

Les juges, qui, par ailleurs, estiment qu'Israël n'a pas appliqué leurs deux premières ordonnances, lui ont aussi ordonné de « *maintenir ouvert le point de passage de Rafah* » afin de permettre la fourniture « *sans restrictions* » et « *à grande échelle* » de l'aide humanitaire. L'assaut de l'Etat hébreu a désorganisé le réseau d'aide international qui s'était établi à Rafah au fil des mois, et qui peine désormais à se reconstituer ailleurs, mettant en danger tous les habitants de l'enclave.



Avec le poste-frontière égyptien, c'est le principal point d'entrée de cette aide que l'armée a clos. La base logistique à Rafah de l'UNRWA, la première agence des Nations unies pour l'aide à Gaza, est ainsi devenue inaccessible. « *Nous devons reconstruire nos capacités à distribuer de la nourriture, et nous n'avons pas encore ces moyens* », alertait, jeudi, le directeur de l'agence, Philippe Lazzarini.

Lire aussi |  [L'UNRWA retrouve le soutien d'une partie de ses donateurs après la publication du rapport Colonna](#)



« *Les accusations de génocide portées par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice de La Haye sont fausses, scandaleuses et moralement répugnantes* », a répété le gouvernement israélien, vendredi soir, dans un communiqué. Il précise cependant n'avoir « *pas mené et [qu'il] ne mènera pas d'opérations militaires dans la zone de Rafah qui créent des conditions de vie susceptibles de conduire à la destruction de la population civile palestinienne, en tout ou en partie* ».

Avec un sens du timing impeccable, dans la soirée, les Etats-Unis ont semblé apporter une réponse à l'ordre de la CIJ en annonçant le début d'une restructuration de la zone-frontière, afin de desserrer ce goulot d'étranglement de l'aide humanitaire. Washington s'est félicité que l'Egypte ait accepté, après un échange entre le maréchal Sissi et Joe Biden, de faciliter le passage de l'aide de son territoire vers le poste-frontière israélien de Kerem Shalom, contournant la frontière gazaouie.

L'Egypte prête à reprendre les livraisons vers Rafah

Dès le 6 mai, les Etats-Unis avaient cessé d'exiger d'Israël qu'il n'évacue pas Rafah de force sans plan crédible pour assurer la survie des civils. Washington minimise l'ampleur de cette opération depuis lors.

Peu après l'annonce américaine, la présidence palestinienne a fait savoir, à la suite d'un échange avec les autorités égyptiennes, qu'elle agréait « *de manière temporaire* » cette nouvelle route, « *jusqu'à la conclusion d'un accord sur l'opération du côté palestinien du poste-frontière de Rafah* ». La chaîne égyptienne Al-Qahera News, liée au renseignement égyptien, a avancé que Le Caire reprendrait les livraisons vers Rafah lorsque l'Autorité palestinienne prendrait en charge le côté gazaoui. Si le gouvernement israélien acceptait un tel accord, cela constituerait un tournant : il s'est refusé jusqu'ici avec force à laisser l'entité gouvernementale dirigée par Mahmoud Abbas retrouver la moindre parcelle de souveraineté dans Gaza.



Bateaux de pêche détruits à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, le 22 mai 2024.
EYAD AL-BABA / AFP

Depuis deux semaines, l'armée prétend déjà compenser la fermeture de Rafah en ouvrant en grand les portes de Kerem Shalom. Mais ce passage israélien débouche sur une zone de guerre, où les humanitaires n'osent s'aventurer. Dans l'intervalle, Israël donne depuis le 6 mai priorité sur ce passage à des convois affrétés par des entrepreneurs privés palestiniens, selon M. Lazzarini, le directeur de l'UNRWA.

Lire aussi |  [Après la conquête du terminal de Rafah par Israël, les opérations humanitaires à Gaza au point mort](#)



Une fois dans l'enclave, des agents des Nations unies à Gaza constatent qu'ils sont escortés par des gardes armés. Le Hamas avait réprimé de telles démonstrations de force au printemps, les considérant comme un défi à son autorité. Ces livraisons commerciales alimentent des marchés dans la moitié sud de la bande de Gaza, où nombre d'habitants n'ont plus les moyens d'acheter grand-chose.

Dans leur première décision, les juges de la CIJ avaient ordonné à Israël de préserver les preuves de crimes. Cette fois, ils somment l'Etat hébreu de « *garantir l'accès sans entrave à la bande de Gaza* » à toute commission d'enquête, toute mission d'établissement des faits ou tout autre organisme chargé par l'ONU d'enquêter sur des allégations de génocide.

Louis Imbert (Jérusalem, correspondant) et **Stéphanie Maupas** (La Haye, correspondance)